

# Extrait de la note technique du cabinet de la Ministre Glatiny (30/03/20). Dates reportées

## Les renouvellements d'agrément

Pratiquement, pour les OJ, cela signifie que le timing prescrit décretaal sera reporté d'un mois en moyenne

Prescrit décretaal	Date prévue sans la crise	Date du report minimum
Dépôt des dossiers	1/3	Tous les dossiers sont rentrés
Possibilité de 30 jours en plus pour fournir des pièces manquantes	1/4	1/5
Date ultime pour envoyer les comptes et bilans (dossier complet) Ce qui donne le temps de renouveler potentiellement les AG/CA pour les 2/3 de jeunes – 35	30/6 en année P4	31/7
Transmission par AdmJ des demandes à la CCOJ et inspection	15/7	15/8
Remise d'avis de l'inspection à la CCOJ et administration jeunesse	10 jours ouvrables avant le 15/9	10 jours ouvrables avant le 15/10
Proposition motivée de décision du Service de la Jeunesse à la CCOJ	15/9	15/10
Remise avis de la CCOJ au Service J	20/11	20/12 max
Décision ministérielle		Fin janvier au plus tard avec modification de l'art 16 du décret pour prise d'effet au 1/1/21 et pas 1/1/22

## Les circulaires et projets divers

Circulaires/projets	Date habituelle	Report éventuel
Soutien Projets Jeunes	Train 1 dépôt et comité de sélection fait / décision 15/4	Idem
	Train 2 dépôt fait. Comité de sélection 8/4 / décision 15 juin	Comité de sélection à déterminer avec l'Administration. Décision 15 juin
	Train 3 dépôt 15/6 et décision 15/9	Dépôt 30/6 et décision 15/9
		idem

	Train 4 dépôt 15/9 et décision 15/12	
Educ média	Introduction des projets : 5/4 Comité sélection : début mai Décision de la Ministre : 24/5	Introduction des projets 5/5 Comité sélection : début juin Décision de la Ministre 24/6
Information des jeunes	Dépôt projet : 1/3 Sélection des projets : 31/3 Décisions : 31/5	Dépôt projet fait Sélection des projets : 15/5 Décisions : 31/6
Evras Appels à projets	Dépôt 2/3 Avis de sélection Décisions 5/6 Processus entre avril et juillet	Fait Fait idem idem
Label		
Infras	Notification 15 mars	Notification fin avril

**Divers (mise à jour du 11 mai 2020)**

- La 1ère phase de l'encodage SICE (cadastre non marchand) est reportée au 29 mai 2020
- Les dossiers de renouvellement pour les détachements pédagogiques peuvent être remis jusqu'au 15 juin et envoyés par email (date butoir initiale : 15 mai)